

Commune de Reiningue  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**1. Approbation du procès-  
verbal de la séance du  
16 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

SOUS-PREFECTURE  
31 MARS 2026  
DE MULHOUSE

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité des voix** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal réuni le 16 décembre 2025.

Transmis à la Sous-Préfecture  
Reiningue, 11 mars 2026  
Alain LECONTE



**Commune de Reiningue**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**2. Approbation du compte  
administratif et du compte  
de gestion de l'exercice  
2025**

SOUS-PRÉFECTURE  
3 1 MARS 2026  
DE MULHOUSE

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN  
**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA  
**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

Le Premier Adjoint expose ses observations sur la base des documents budgétaires présentés et commentés en séance des commissions réunies à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invité le 10 février.

**Les documents budgétaires ayant été communiqués en commissions réunies, sera présentée une synthèse des propositions budgétaires soumises au vote du Conseil Municipal.**

Il est précisé que l'arrêté relatif aux comptes de gestion tenus par le service de gestion comptable de Mulhouse concorde avec les comptes administratifs tenus par l'ordonnateur.

**Commentaires :**

Section fonctionnement en dépenses : l'écart entre le budget prévisionnel et le compte administratif de 146 000 € s'explique par plusieurs éléments

- des subventions non affectées ou non utilisées, notamment en raison de la fusion de l'association de l'Agasacor avec l'Office Municipal des Sports et activités culturelles
- les besoins plus faibles d'entretien des bâtiments
- le report du règlement de primes d'assurance sur l'année 2026
- le report de dépenses du service 001 bois et forêts
- moins de dépenses de personnel en raison de vacances de poste

Section fonctionnement en recettes : L'écart positif de 44 000 € entre le budget prévisionnel et le compte administratif s'explique par :

- la perception en section de fonctionnement de subventions inscrites en section investissement au budget prévisionnel
- la perception de 1,5 exercice de l'ACCISE en 2025
- le produit de la chasse dont la perception est en cours au titre des exercices 2022-2023 et 2024.

Section d'investissement en dépenses :

- tous les projets objet du budget ne sont pas réalisés, étant en cours d'études de faisabilité ou de conception.
- sont réalisés ou en cours de réception, les projets tels que :
  - la modernisation de l'installation électrique, éclairage Led et câblage informatique de la mairie (P03 : 38 200 €)
  - la réfection de la toiture du centre de premier secours (P14 : 27 000 €),
  - la démolition et la reconstruction du mur de l'ancien verger du presbytère (P17),
  - la création d'un terrain multi-activités (P18 : 94 670 €) et l'aire de loisirs (P18.2 : 149 600 €),
  - la sécurisation des voies et équipements publics par le déploiement du système de vidéoprotection (P20 : 74 500 €),
  - la reconstruction et la clôture du terrain de football (P21 : 27 453,60 €) ainsi que l'acquisition de robots de tonte (P04 : 21 300 €),

Il ressort de l'exécution des budgets prévisionnels des exercices 2020 à 2025 inclus que se dégage une capacité d'autofinancement disponible de l'ordre d'un million.

Par ailleurs l'endettement de la commune de 942 000 € en 2020 rapporté à 614 000 € à fin 2025 dont le ratio est de 1.84 largement en deça du seuil d'alerte de 8-10 ans, permet d'offrir une marge de manœuvre de choix futurs d'investissement et de réalisation de nouveaux projets.

	Exercice précédent 2025		
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé
<b>Fonctionnement</b>			
Dépense	1 531 006.00	1 531 006.00	1 142 302.92
Recette	1 531 006.00	1 531 006.00	1 575 939.33
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>433 636.41</b>
<b>Investissement</b>			
Dépense	1 723 796.75	1 723 796.82	700 732.73
Recette	1 723 796.75	1 723 796.75	1 252 098.21
<b>Total investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.07</b>	<b>551 365.48</b>
<b>Total DEPENSE</b>	<b>3 254 802.75</b>	<b>3 254 802.82</b>	<b>1 843 035.65</b>
<b>Total RECETTE</b>	<b>3 254 802.75</b>	<b>3 254 802.75</b>	<b>2 828 037.54</b>
<b>Total GENERAL</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.07</b>	<b>985 001.89</b>

**II - PRESENTATION GENERALE**  
**VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET**

II  
A

	DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 142 302,92	G	1 475 939,33
	Section d'investissement	B	700 732,66	H	393 815,21
			+		+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	100 000,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,07	J	858 283,00
			+		+

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 843 035,65	= G + H + I + J	2 828 037,54
---	-----------------	--------------	-----------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	30 273,26	K	0,00
	Section d'investissement	F	145 075,24	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	175 348,50	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 172 576,18	= G + I + K	1 575 939,33
	Section d'investissement	= B + D + F	845 807,97	= H + J + L	1 252 098,21
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 018 384,15	= G + H + I + J + K + L	2 828 037,54

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

L'approbation des comptes administratif et de gestion laisse apparaitre un montant excédentaire que le conseil Municipal est invité à constater et à affecter tel que :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	333 636,41
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	100 000.00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	433 636.41
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	551 365.55
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-145 075.24
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION =C.. = G. + H.</b>	<b>433 636.41</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>333 636.41</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>100 000.00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

**Le Maire, ordonnateur des dépenses de la commune est invité à quitter la séance le temps des débats et du vote.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

**APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2025 tels qu'ils ont été présentés.  
**CONSTATE** l'excédent global de fonctionnement de **433 636.41 €**.

**AFFECTE** une partie de l'excédent de fonctionnement soit **333 636.41 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » à la section d'investissement. Le solde soit **100 000 €** sera maintenu à la section de fonctionnement.

SOUS-PRÉFECTURE

31 MARS 2026

DE MULHOUSE

Transmis à la Sous-Préfecture  
Reiningue, 11 mars 2026  
Alain LECONTE




**Commune de Reiningue**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**3. Affectation de  
subventions**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

1. Le club de football de Reiningue a sollicité par courrier reçu le 24 décembre 2025, une aide financière auprès de la commune dans le cadre de la participation des équipes de jeunes de l'Entente Jeunes Morschwiller-Reiningue à un tournoi à Pâques à Le Boulou (66). Ce tournoi constitue un déplacement et des frais d'hébergement dont une partie est prise en charge par le club et une autre assurée par les familles. Afin d'alléger ce dernier coût, la commune souhaiterait participer à cette activité sportive au titre du versement d'une subvention exceptionnelle de 400 €.
2. Le club Styl'Dance a participé à l'organisation du 81<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Reiningue ce 17 janvier 2026 et a assuré le service durant le repas servi à la salle multi-activités. Dans ce cadre, la commune souhaite octroyer une subvention de 200 €.
3. Le club de basket de Reiningue ayant changé de catégorie, a des besoins de créneaux supplémentaires pour des matches et/ou des entraînements. L'occupation de la halle des sports par l'ensemble des clubs sportifs de Reiningue ne permet pas d'octroyer des créneaux supplémentaires au club. Aussi celui-ci s'est retourné vers le Centre Sportif régional d'Alsace (CSRA) qui a pu mettre à disposition du club une salle. Le coût de cette occupation de 17 créneaux de 2h septembre 2025 à décembre 2025 est de 652 €. Le club a réservé la salle du CSRA pour ses besoins prévisionnels de cette saison sportive 2025-2026 pour un montant estimé s'élevant à 2385 €. Compte-tenu de l'engagement sportif du club au niveau de la vie associative de la commune, il est souhaité que ces frais soient pris en charge par la commune par une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 385 € dont le versement sera effectué au regard des créneaux d'occupation facturés.

SOUS-PRÉFECTURE  
3 1 MARS 2026  
DE MULHOUSE

4. Le club de badminton a également obtenu des résultats sportifs qui lui ont permis de changer de catégorie. Dans ce cadre un besoin de salle conforme pour la tenue de matches l'oblige à solliciter d'autres partenaires et notamment le CSRA. Le club sollicite une participation de la commune aux frais engagés s'élevant à 307 € au titre de la saison 2025-2026 ; La commune se propose de verser une subvention pour couvrir ces frais de mise à disposition de deux salles au CSRA lors de deux manifestations en octobre et décembre 2025.

L'affectation des subventions exceptionnelles aux associations afin de soutenir leur pratique sportive est détaillée de la manière suivante :

Association	Projet	Montant maximum affecté €
Blue Star Reiningue Football	Tournoi de Pâques	400.00 €
Styl'Dance	Participation 81 <sup>e</sup> anniversaire de la libération	200.00 €
Club de basket	Mise à disposition de salles extérieures	2 385.00 €
Club de badminton	Mise à disposition de salles extérieures	307.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 292.00 €</b>

*Le Maire indique que le dynamisme de la vie associative crée des besoins de structures, malgré le soutien de la commune aux pratiques sportives en particulier, dont la réponse est à réfléchir lors du prochain mandat.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix décide**

- **d'affecter** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au bénéfice de l'Association Blue Star Reiningue.
- **d'affecter** une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au bénéfice de l'association Styl'Dance
- **d'affecter** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 385 € au bénéfice du club de basket
- **d'affecter** une subvention exceptionnelle d'un montant de 307 € au bénéfice du club de badminton.

SOUS-PRÉFECTURE  
31 MARS 2026  
DE MULHOUSE

Transmis à la Sous-Préfecture  
Reiningue, 11 mars 2026  
Alain LECONTE



Commune de Reiningue  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**4. Mise en œuvre de la  
télétransmission et des  
gestionnaires de certificat à  
Reiningue**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

SOUS-PRÉFECTURE  
3 1 MARS 2026  
DE MULHOUSE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

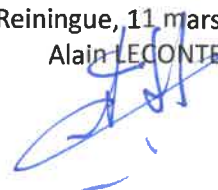
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide**

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le ministère de l'intérieur dit "opérateur de transmission", la société Berger-Levrault sise à Labège (31),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

Transmis à la Sous-Préfecture  
Reiningue, 11 mars 2026  
Alain LECONTE



**Commune de Reiningue**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**5. Présentation du  
rapport de la CLECT  
relatif au transfert  
de compétences du  
SIS 68**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

SOUS-PRÉFECTURE

31 MARS 2026

DE MULHOUSE

Le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) subit une forte pression opérationnelle, en matière de secours aux personnes. En effet, entre 2010 et 2024, l'activité trimestrielle des véhicules de secours et d'assistance aux victimes a presque doublé passant de plus de 6 000 sorties à près de 11 000. Cette tension est particulièrement ressentie au sein de trois centres :

- le centre de secours renforcé (CSR) d'Illzach,
- le centre de première intervention non intégré (CPI-NI) de Brunstatt-Didenheim,
- le centre de secours principal (CSP) de Mulhouse.

Fort de ce constat, des discussions ont été engagées dès mars 2024, avec le Président du Conseil d'administration du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (CASIS 68) sur la question du transfert de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours vers l'intercommunalité (relevant de la compétence des communes et donc à leur charge, conformément à l'article L 1424-97 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération du 13 octobre 2025, le Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé le transfert de la compétence facultative « contribution financière au SIS 68 » à l'intercommunalité.

Par délibération du 03.03.2026, le Conseil Municipal de Reiningue a approuvé le transfert volontaire de la compétence facultative « contribution financière au SIS 68 » à Mulhouse Alsace Agglomération. Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2025, la compétence facultative « contribution au service d'incendie et de secours » a été transférée à Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 19 janvier 2026 a examiné l'évaluation des transferts de charges.

Le coût net des charges transférées est évalué à 11 419 064,18 €, correspondant à la somme des contributions 2025 des communes et en tenant compte des éventuelles refacturations liées à cette compétence. Pour la commune de Reiningue le montant est évalué à 22 111.37€.

La CLECT a adopté à l'unanimité le rapport qui lui a été soumis.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, Mulhouse Alsace Agglomération a transmis à la commune de Reiningue le rapport qui a été approuvé par la dernière CLECT.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux des communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport (conformément à l'article L5211-5 II alinéa 1 du CGCT).

Ainsi, il appartient à présent au Conseil Municipal de délibérer à la majorité simple sur l'approbation du rapport de la CLECT du 19 janvier 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix**

- **approuve** le rapport de la CLECT du 19 janvier 2026 joint en annexe ;
- **acte** que le coût net des charges transférées pour la compétence « contribution financière au SIS 68 » est de 11 419 064,18 €, dont 22 111.37 € pour la commune de Reiningue

*P.J. : rapport de la CLECT du 19 janvier 2026*

Transmis à la Sous-Préfecture

Reiningue, 11 mars 2026

Alain LECONTE



SOUS-PRÉFECTURE  
3 1 MARS 2026  
DE MULHOUSE



# Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

## **Réunion du 19 janvier 2026**

---

Direction des finances

---

# SOMMAIRE

1. Rappel du rôle de la CLECT
2. Transfert de la compétence « contribution financière au service d'incendie et de secours »
3. Evaluation du coût net des charges transférées
4. Suite de la démarche

# Rappel du rôle de la CLECT

## Cadre règlementaire et règlement intérieur

- Missions de la CLECT :
  - Evaluation de tout nouveau transfert de charges en cas d'extension de périmètre, de compétences, etc.
  - Etablissement d'un rapport sur l'évaluation des charges transférées
  - Possibilité de faire appel à des experts et des personnes qualifiées extérieures
- Convocation de la CLECT par son Président par courrier ou par courriel.
- Décisions adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.
- Composition : 1 titulaire et 1 suppléant par commune.
- Durée de fonction des membres calquée sur la durée du mandat de conseiller municipal.

# Contexte – transfert de la compétence « contribution financière au service d’incendie et de secours (SIS) »

- Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2025, la compétence « contribution financière au service d’incendie et de secours » a été transférée à m2A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à la suite de la délibération du conseil d’agglomération du 13 octobre 2025.
- Les contributions communales sont désormais payées par l’intercommunalité.
- La contribution pour l’année 2026 de Mulhouse Alsace Agglomération au budget du SIS s’élève ainsi à 11 550 644,84 € (notification par courrier du SIS du 17 décembre 2025).

# Evaluation du coût net des charges transférées

- Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit remettre dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de la compétence un **rapport évaluant le coût net des charges transférées**.
- L'évaluation des charges de fonctionnement doit se faire selon l'une des deux méthodes suivantes (quatrième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) :
  - Méthode n°1 : constater le coût réel des charges de fonctionnement dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences.
  - Méthode n°2 : constater le coût réel des charges de fonctionnement dans les comptes administratifs des exercices précédant le transfert.
- Compte tenu de la nature de la compétence transférée et du processus de lissage des revoyures des contributions qui a pris fin en 2025, il est proposé de retenir la méthode n°1.

# Evaluation du coût net des charges transférées

- Le coût net des charges transférées est évalué à **11 419 064,18 €**, correspondant à la somme des contributions 2025 des communes et en tenant compte des éventuelles refacturations liées à cette compétence.
- Le détail par commune se trouve ci-dessous :

Commune	Contribution 2025
Baldersheim	35 332,81 €
Bantzenheim	34 261,57 €
Battenheim	22 378,20 €
Berrwiller	14 455,57 €
Bollwiller	46 112,52 €
Bruebach	24 270,82 €
Brunstatt-Didenheim	82 168,91 €
Chalampé	25 066,03 €
Dietwiller	20 991,55 €
Eschentzwiller	21 051,14 €
Feldkirch	11 173,49 €

Commune	Contribution 2025
Flaxlanden	16 950,96 €
Galfingue	9 223,87 €
Habsheim	62 946,89 €
Heimsbrunn	17 076,65 €
Hombourg	25 406,98 €
Illzach	545 586,04 €
Kingersheim	168 405,11 €
Lutterbach	67 838,20 €
Morschwiller-le-Bas	43 301,77 €
Mulhouse	8 281 730,47 €
Ottmarsheim	82 682,34 €

# Evaluation du coût net des charges transférées

- Le détail par commune se trouve ci-dessous (suite) :

Commune	Contribution 2025
Pfastatt	124 441,24 €
Pulversheim	36 506,38 €
Reiningue	22 111,37 €
Richwiller	42 483,60 €
Riedisheim	134 709,55 €
Rixheim	169 405,08 €
Ruelisheim	26 324,99 €
Sausheim	97 242,85 €

Commune	Contribution 2025
Staffelfelden	41 704,16 €
Steinbrunn-le-Bas	9 583,80 €
Ungersheim	30 709,22 €
Wittelsheim	403 779,62 €
Wittenheim	533 147,46 €
Zillisheim	34 816,81 €
Zimmersheim	25 247,33 €

Cas spécifique de Niffer et Petit-Landau	Contribution 2025 selon calcul SIS	Contribution payée par Petit-Landau selon convention de groupement de moyens des CPINI	Remboursement payé par Niffer à Petit-Landau (dépense pour Niffer et recette pour Petit-Landau)	Charge nette 2025 à transférer à m2A
Niffer	16 374,31 €	0 €	14 219,41 €	14 219,41 €
Petit-Landau	12 064,52 €	28 438,83 €	0 €	14 219,42 €

# Suite à donner au rapport de la CLECT

- Il appartient tout d'abord à la CLECT de **donner son avis à la majorité sur le présent rapport** qui sera ensuite transmis aux conseils municipaux par le Président de la CLECT.
- Ce rapport doit alors être **approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux** (prévues par l'article L5211-5 II alinéa 1 du CGCT) prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission dudit rapport.
- Le **montant de l'attribution de compensation de chaque commune sera ensuite revu** par le conseil d'agglomération sur la base du rapport de la CLECT.
- **Proposition de calendrier :**
  - Envoi du rapport de la CLECT aux communes le 20 janvier 2026
  - Délibération dans les communes d'ici le 20 avril 2026
  - Révision des attributions de compensation par le conseil d'agglomération avant l'été 2026



# MERCI

**DE VOTRE ATTENTION**

Commune de Reiningue  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**6. Conclusion d'un  
avenant à la  
convention de mise à  
disposition d'un local  
à l'association des  
arboriculteurs**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

SOUS-PRÉFECTURE  
31 MARS 2026  
DE MULHOUSE

La société des arboriculteurs de Reiningue a sollicité la commune afin que soit mis à disposition de l'association une parcelle communale jouxtant le cimetière à proximité du verger école cadastrée en section 65 parcelle n°171 (contenance d'1a58ca), dans l'objectif d'y créer une « pouponnière » destinée aux jeunes plantations.

A cet effet, il convient de modifier la convention de mise à disposition en place par voie d'avenant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit par la commune de la parcelle précitée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à intervenir ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmis à la Sous-Préfecture  
Reiningue, 11 mars 2026  
Alain LECONTE


Commune de Reiningue  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**7. Cession de  
parcelle à la  
commune pour  
élargir la voirie rue  
du Bourg**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

SOUS-PRÉFECTURE  
3 1 MARS 2026  
DE MULHOUSE

Dans le cadre d'un projet de démolition et de reconstruction d'une grange porté par les propriétaires des parcelles sises 1 place du triangle et 1 rue du bourg, ceux-ci proposent de céder à la commune la parcelle cadastrée afin d'améliorer l'aménagement de la voirie notamment en facilitant la création d'un cheminement doux depuis la rue du pâturage jusqu'à l'école, particulièrement étroite au droit de la parcelle sise au droit du 1 rue du Bourg concernée par la proposition de cession.

Compte-tenu de l'objectif public de cette cession, la parcelle a vocation à être intégrée au domaine public à l'achèvement de l'aménagement réalisé. Le Conseil municipal a été invité à se prononcer lors de la séance du 8 février 2024. Les plans cadastraux ayant évolué suite à un échange entre les propriétaires, la parcelle n°179/57 (0.03 are) cadastrée à la section 01 étant inscrite sous la propriété de M. GRIENEISEN, celui-ci cède ladite parcelle à la commune de Reiningue, à l'euro symbolique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

- **APPROUVE** la cession à la commune de la parcelle précitée à l'euro symbolique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à intervenir ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmis à la Sous-Préfecture  
Reiningue, 11 mars 2026  
Alain LECONTE



**Commune de Reiningue**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 MARS 2026**

**8. Création  
d'adressage pour le  
lotissement « le fer à  
cheval »**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

**Présents :**

**Les Adjoints :** Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

**Les Conseillers municipaux :** Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS, Claude JAUFFREY, Francis KOLB

**Absents excusés et non représentés :** François DIETSCH, Coralie BATTAGLIA

**Absents :** Didier GAG

**Ont donné procuration :** Joseline VOGEL à Francis KOLB, Jean Roch GARAUD à Pierre SPONY, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

**Secrétaire de séance :** Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

SOUS-PRÉFECTURE  
3 1 MARS 2026  
DE MULHOUSE

Par délibération, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des nouvelles voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant la réalisation du projet de lotissement « le fer à cheval » objet du permis d'aménager n° PA 068267 24 D0001 accordé en date du 20 juin 2024 qui nécessite la dénomination d'une seule voie, rue des prés, reprenant ainsi un usage du chemin d'accès préexistant, tel que :

Référence	Numéro	Adresse	Commune
<i>Rue des Prés : du numéro 01 au numéro 25</i>			
Lot 01	01	Rue des prés	Reiningue
Lot 03	03	Rue des prés	Reiningue
Lot 02	05	Rue des prés	Reiningue
Lot 04	07	Rue des prés	Reiningue
Lot 05	09	Rue des prés	Reiningue
Lot 06	11	Rue des prés	Reiningue
Lot 07	13	Rue des prés	Reiningue
Lot 08	15	Rue des prés	Reiningue
Lot 09	17	Rue des prés	Reiningue
Lot 10	19	Rue des prés	Reiningue
Lot 11	21	Rue des prés	Reiningue
Lot 12	23	Rue des prés	Reiningue
Lot 13	25	Rue des prés	Reiningue
<i>Rue des prés : du numéro 02 au numéro 22</i>			
Sec 06 n°217	02	Rue des prés	Reiningue
Sec 06 n°219	04	Rue des prés	Reiningue
Lot 22	06	Rue des prés	Reiningue
Lot 21	08	Rue des prés	Reiningue
Lot 19	10	Rue des prés	Reiningue
Lot 20	12	Rue des prés	Reiningue
Lot 18	14	Rue des prés	Reiningue
Lot 17	16	Rue des prés	Reiningue
Lot 16	18	Rue des prés	Reiningue
Lot 15	20	Rue des prés	Reiningue
Lot 14	22	Rue des prés	Reiningue

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

- **VALIDE et ADOPTE** la dénomination attribuée à la création d'une nouvelle voie communale ouverte à la circulation selon le plan et la liste annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*PJ : Plan*

SOUS-PRÉFECTURE  
 31 MARS 2026  
 DE MULHOUSE

